

provinces de l'est ne doivent pas avoir d'entreprises de l'ouest, alors le système n'est pas bon.

L'honorable M. PRIOR : Oh ! oui, il est bon. L'honorable ministre dit que l'argent est plutôt l'argent des provinces de l'est que celui de la Colombie Anglaise. Qu'il me soit permis de lui dire que la Colombie Anglaise a plus versé au trésor fédéral qu'elle n'en a retiré. Depuis que la Colombie Anglaise fait partie de la Confédération, elle a payé plus de \$42,000,000 au trésor fédéral, et elle n'en a reçu qu'un peu plus de \$29,000,000 ; de sorte que nous avons encore une somme considérable à notre avoir dans le trésor fédéral.

Relativement à ces entreprises, l'honorable ministre fait observer que tout est plus cher dans la Colombie Anglaise, les gages et les matériaux de toutes sortes, et que les gens s'attendent à des bénéfices plus considérables. Je prétends que les entrepreneurs et les ouvriers de la province de la Colombie Anglaise, où la vie est plus chère que dans les provinces de l'est, devraient avoir la préférence pour toutes les entreprises que l'on accorde chez eux. Les hommes des provinces de l'est font une soumission au prix pour lequel ils croient pouvoir faire les travaux dans l'est, en ajoutant un peu pour la main-d'œuvre, et s'ils réalisent un petit profit, ils retournent contents dans leurs provinces en emportant cet argent ; tandis que l'homme de la Colombie Anglaise réalise un bénéfice et le dépense dans sa province. Je prétends que, dans l'ouest, nous avons parfaitement droit à ce que l'on accorde un privilège à nos entrepreneurs, afin que l'argent reste dans la province.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Si mon honorable ami examine l'article suivant, édifice public de Rossland, il verra qu'il est construit par un homme de Vancouver. Mon honorable ami, j'en suis sûr, n'est pas sérieux en disant que, lorsqu'un entrepreneur d'une province quelconque envoie une soumission plus basse que celles des hommes de sa propre province, nous devons ne pas en tenir compte. Il ne répètera pas cet énoncé.

L'honorable M. PRIOR : Oui.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Si l'honorable député dit cela, il est le seul de cette opinion en cette Chambre. Je n'ai rien de plus à dire.

M. MONK : Quel chiffre figurait d'abord dans le contrat ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : \$3,500.

M. MONK : Est-ce qu'il y avait plusieurs soumissionnaires ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Six ou sept.

M. MONK : Est-ce qu'il y avait une grande différence dans le chiffre des soumissions ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Je ne saurais le dire de mémoire, mais je produirai les chiffres.

M. MONK : Ce crédit sera-t-il suffisant pour compléter l'édifice ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Oui. Il coûtera en tout \$65,000.

M. MONK : Ce montant est bien plus élevé que celui qui figure dans le contrat et qui était de \$55,000.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Le contrat ne parle que de l'édifice. Ceci comprend en outre l'ameublement, l'appareil de chauffage, etc.

M. MONK : Et cette entreprise a été adjugée au même homme ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Non.

Édifice public de Rossland, \$20,000.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : L'édifice coûtera en tout \$75,000, y compris l'appareil de chauffage et l'ameublement. Le chiffre porté au contrat pour l'édifice seul est de \$45,000.

Salle d'exercices militaires de Vancouver, \$19,000.

L'honorable M. PRIOR : D'après les journaux, une partie de l'édifice s'est écroulée à cause de la défectuosité des travaux. Quels sont les faits ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Une partie de l'édifice s'est écroulée, mais, cela va sans dire, l'entrepreneur est obligé de terminer les travaux d'une manière régulière, et il est responsable de ce qui est arrivé.

L'honorable M. PRIOR : Quels sont les entrepreneurs et quel était le chiffre porté au contrat ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Les entrepreneurs sont Viau et Lachance, encore deux hommes des provinces de l'est ; c'étaient encore les plus bas soumissionnaires. Le montant porté au contrat a été de \$65,000.

L'honorable M. PRIOR : Cela comprend-il l'ameublement, ou simplement l'édifice ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Seulement l'édifice.

L'honorable M. PRIOR : Si une partie de l'édifice s'est écroulée, peut-on dire que ces entrepreneurs ont fait de bons travaux ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Les hommes des provinces de l'est